

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	50
VOTANTS	53

CONVOCATION

Datée	du 19/06/2026
Affichée	le 19/06/2026

OBJET

**Renonciation à l'incorporation
dans le patrimoine de la CdC
d'un bien sans maître sis 10 le
Grand Hamel à St Nicolas des
Laitiers, commune déléguée de
La Ferté-en-Ouche**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi vingt-cinq juin à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le dix-neuf juin 2026, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Véronique LOUWAGIE.

Monsieur Dominique NETZER a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Christophe CHEBASSIER, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Sylvain GANDAIS, Philippe CROTEAU, Francis COLASSE, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Marc GÉGU, Olivier CERESER, Nicolas MASSE, Hélène JÉANNE, Romain DEULEY, Brigitte SALVINI, Geoffrey LE DÉAN, François BRIZARD, Serge LEBRETON, Véronique LOUWAGIE, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Pascal SAMSON, Sébastien CHEVALIER, Marie-José MARTIN, Mehdi AFIF, Marie-Laure LERAISNIER, Jean-Marie GOUSSIN, Serge DELAVALLÉE, Corine LE BLÉVEC, Vincent COLLO, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Jérôme BIGNON, Fabien FAUQUET, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Wiener FLEURIMOND, Mickaël HERAULT, Christophe POTTIER, Daniel LANDE, Jean SELLIER, Vincent GUYET, Christine LOUATRON, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Emilie TISON a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Patricia ERNOUX a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Fabien REGNIER a donné pouvoir à Didier COUSIN

Absents excusés : Jacky DE TAEVERNIER, Sylvie FARAUULT

Monsieur BIGNON, Vice-Président délégué à l'urbanisme et au logement informe les membres du conseil que, par courrier en date du 29 janvier 2026, la direction départementale des finances publiques demandait à la communauté de communes de se prononcer sur une éventuelle acquisition d'une parcelle située 10, Le Grand Hamel à St Nicolas des Laitiers, commune déléguée de La Ferté en Ouche.

En effet, la parcelle cadastrée préfixe 434 section ZC n° 41 est considérée comme « bien sans maître » suite au décès du propriétaire en 1988 et en l'absence d'héritiers identifiés dans un délai de 30 ans, conformément à l'article L.1123-1 du Code général de la propriété de la personne publique.

Les biens sans maître appartiennent aux communes sur le territoire desquelles ils sont situés. Toutefois, la commune peut renoncer à exercer ses droits au profit de l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre.

La commune de La Ferté en Ouche, lors de la séance du 11/06/2019, a renoncé au droit d'acquisition de ce bien, compte tenu de son état général et du faible intérêt qu'il revêt pour la commune.

La communauté de communes a la possibilité d'exercer ou de renoncer au droit d'acquisition du bien. En cas de renonciation, la propriété est attribuée à l'Etat et son transfert dans le domaine national est constaté par un arrêté préfectoral qui est publié au fichier immobilier.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L1123-1,
- Vu la délibération n° 2019-035 du conseil municipal de la commune de La Ferté en ouche en date du 11 juin 2019 renonçant au droit d'acquisition du bien sans maître sis sur la commune déléguée de Saint Nicolas des Laitiers
- Considérant que ce bien est situé en zone agricole du PLUi-H et est en très mauvais état (ruine couverte de végétation) et présente peu d'intérêt pour la communauté de communes,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **RENONCE** à l'exercice du droit d'acquisition du bien situé au 10, Le Grand Hamel à Saint Nicolas des Laitiers, commune déléguée de La Ferté en en Ouche, parcelle cadastrée préfixe 434 section ZC n°41,

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 02 JUIL. 2026
Publié en ligne le 02 JUIL. 2026
Certifié exécutoire

La Présidente,
Véronique LOUWAGIE

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "Pays de l'Aigle" around the top edge, "61300 L'AIGLE" in the center, and a small star at the bottom. The signature is a cursive script that extends across the stamp and into the surrounding white space.

